



Dépose de canisses présentes sur un balcon d'HLM

Par **Brice2Nice**, le **07/06/2016** à **17:39**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre d'avertissement m'invitant à déposer les canisses installés sur mon balcon. Or, ces canisses visent à me prémunir de la chute de mon enfant autiste, du sixième étage de mon appartement. Il s'agit d'une solution d'appoint, en complément de la pose de poignées sécurité sur les fenêtres et porte-fenêtres.

Peut-on me dire, s'il existe un arrêt ou un jugement pouvant servir de jurisprudence pour contre-carrer le règlement intérieur de la résidence. Je précise être locataire d'une société H.L.M.

A vous lire,

LaB

Par **amajuris**, le **08/06/2016** à **09:56**

Bonjour,

En louant cet appartement, vous en avez accepté le règlement intérieur, qui vaut contrat, que vous devez donc respecter.

Il fallait louer un appartement en tenant compte de la situation de votre fils.

Salutations

Par **Brice2Nice**, le **08/06/2016** à **11:31**

L'autisme n'a été décelé que très récemment.

Par **amajuris**, le **08/06/2016** à **11:47**

Vous demandez à votre office HLM un autre logement plus adapté à la situation de votre fils.